

Meudon, le 27 janvier 2006

**NOTE DE L'ASSOCIATION ESPACES
SUR LA CONTRIBUTION
DU TERRITOIRE DES HAUTS-DE-SEINE
A LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR
DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (SDRIF)**

L'association Espaces met en œuvre depuis onze ans des chantiers d'insertion par l'écologie urbaine en direction de personnes éloignées de l'emploi qui bâtissent ainsi un nouveau projet professionnel au moyen d'une expérience et d'une formation aux métiers de l'environnement en milieu urbain.

Dans ce cadre, l'association est conduite à travailler à l'aménagement, l'entretien et la requalification des espaces naturels des berges du Val de Seine, sur la rive droite à Boulogne-Billancourt, et sur la rive gauche de Issy-les-Moulineaux à Suresnes, ainsi que sur les coteaux environnants et au Domaine national de Saint-Cloud, notamment en application du Schéma départemental des espaces naturels sensibles.

Les remarques de l'association Espaces sur la contribution du territoire des Hauts-de-Seine à la révision du SDRIF sont rattachées à la synthèse élaborée par Monsieur BOURGES, Rapporteur de la Commission SDRIF au sein du Conseil de Développement Durable des Hauts-de-Seine (C2D92), eux-mêmes regroupés autour de 5 souhaits principaux (indiqués en italique).

1) – *Le souhait d'une meilleure prise en compte, dans les décisions et les aménagements, des facteurs humains et sociaux ainsi que des grands principes du développement durable.*

- *« Habiter et vivre à proximité de son lieu de travail ».*

Espaces souscrit amplement à ce souhait et au caractère prioritaire qu'il devrait avoir dans les préconisations du nouveau SDRIF. Aux raisons invoquées dans le document de synthèse de référence, **Espaces souhaite rajouter** :

- **c'est une condition indispensable du retour à l'emploi des personnes en difficulté désireuses de suivre un parcours d'insertion.** Un éloignement de leur domicile implique une complexité d'organisation, une fatigue systématique et des frais trop importants pour ce public. Pour certains publics rencontrés, nous avons même constaté que l'éloignement domicile/travail est un facteur de « décrochement » d'emploi.

Espaces propose à ce sujet que la notion de bassin de vie, telle qu'elle est définie page 17 du dossier général, soit élargie et comprenne également les lieux d'activité de proximité (services aux personnes, artisanats, commerces...) ainsi que le réseau de transport en commun permettant les déplacements.

Ainsi le bassin de vie pourrait véritablement « devenir la maille normale de pilotage, de gestion et de programmation des actions de correction des déséquilibres en matière de logements » (p.17 du dossier général), auxquels il faudrait ajouter les services liés à ces logements et à leurs habitants.

2) – Le souhait d'une meilleure cohérence entre logements, emplois et services, entre développement du territoire et infrastructures de transport, ainsi que d'un équilibre optimisé entre densification et environnement.

Ce souhait pourrait être rattaché au précédant autour de la notion de bassin de vie élargi. La disparité dans le développement économique et les carences importantes dans le parc de logements et en particulier de logements sociaux sont des phénomènes liés, qui ont également pour conséquence l'engorgement des modes de transport.

« Le département des Hauts-de-Seine est un département voué aux fonctions tertiaires supérieures mais qui peine à garder la diversité de sa population et à accueillir ses actifs tout en connaissant un chômage croissant ces dernières années et une montée de la précarité » (page 29 du dossier technique)

- Les emplois de proximité

L'association Espaces insiste sur l'opportunité du maintien et du développement d'un tissu de PME, et notamment de Très Petites Entreprises, activités artisanales et commerciales de proximité pour contrecarrer ce déséquilibre, et à son corollaire, la mobilisation de logements bon marché pour les actifs concernés, à revenus moyens ou faibles.

Il s'agit d'un enjeu social de solidarité mais aussi d'un enjeu économique de première importance : aucun bassin de vie, aucun pôle d'excellence ne pourra fonctionner harmonieusement à long terme si les disparités sociales et économiques constatées dans les Hauts-de-Seine se creusent.

Le SDRIF peut infléchir cette tendance en proposant des mesures allant dans ce sens :

- **mettre un frein aux délocalisations en favorisant la conservation et la création de zones d'activité artisanale** insérées dans le tissu urbain véritablement attractives pour les petites et moyennes entreprises de service aux personnes et aux plus grosses entreprises,
- **intégrer l'insertion par l'emploi des personnes en difficulté dans ce schéma**, en favorisant les structures d'accompagnement comme l'association Espaces, et en généralisant l'usage des clauses sociales dans les marchés publics,
- **pour chaque opération d'aménagement, tendre vers l'équilibre de la mixité sociale**, tant pour l'habitat que pour l'activité, **à l'échelle du bassin de vie élargi** : tout aménageur devrait pouvoir intégrer au stade des études, une analyse des besoins du bassin pour atteindre cet équilibre, à charge pour lui, de contribuer à cet équilibre obligatoirement. Par exemple, toute création de bureaux devrait se faire, conjointement et dans le même bassin de vie, avec l'aménagement de locaux d'activités artisanales et de logements sociaux sauf lorsqu'elle est d'emblée facteur de diversification d'activité et de logement dans ce même bassin.

- Les logements sociaux

Il s'avère que certaines communes des Hauts-de-Seine dépassent déjà largement le seuil des 20% (qui pourrait être considéré comme un seuil minimum) de logements sociaux de la loi SRU et que la répartition des logements sociaux dans le département est très inégale.

L'SDRIF ne pourrait-il pas encourager l'offre en logements sociaux attractifs pour les locataires comme pour la commune en favorisant la reconversion du bâti ancien, collectif ou individuel, ou la construction de petits immeubles à cet usage ?

Espaces souhaiterait par ailleurs que le SDRIF encourage les Villes à augmenter le nombre de logements très sociaux en direction des personnes en difficulté, en lien avec des structures d'accompagnement social, y compris des structures adaptées (Maisons relais, CHRS...).

- Les infrastructures de transport

L'association Espaces souhaite que le SDRIF préconise très largement le développement des transports en commun et des transports doux, afin de proposer une alternative crédible au trafic automobile.

Espaces propose en particulier que :

- **des plans vélos soient mis sur pied** avec pour objectif d'assurer une continuité sécurisée des déplacements à vélos sur tous les grands axes ; les passages des carrefours devraient notamment être étudiés dans ce sens,
 - **des parcours piétons soient aménagés à travers les grands espaces** à l'image du projet de parcours buissonniers du Conseil général des Hauts-de-Seine : le long des berges de Seine, sur le parcours des coteaux et des parcs, entre et à travers les différents massifs boisés...
 - **les lignes de tramways et de bus soient prolongées** au-delà de leurs limites actuelles vers d'autres lignes de transport afin de proposer d'autres combinaisons dans le maillage actuel.
- Densification et gestion du territoire : pôle unique ou multipolarité

S'il est vrai que le développement urbain de faible densité engendre des coûts en grignotage d'espaces verts ou agricoles, en transports, en pollution, en dé-socialisation trop importants, Espaces s'interroge cependant sur les problèmes sociaux et environnementaux qui pourraient être engendrés par une concentration de la densification autour d'un seul pôle.

Dans les Hauts-de-Seine en particulier et sur l'ensemble de la petite couronne, la priorité semble plus résider dans le besoin de rééquilibrage des rapports emplois/logements et emplois à forte valeur ajoutée/emplois de services de proximité, structures économiques de grande taille/structures de moyenne ou petite taille, espaces construits/espaces verts et naturels. En ce sens, l'association Espaces est favorable à une densification raisonnée de ces territoires.

3) – Le souhait de conserver au Département des Hauts-de-Seine son caractère de pôle d'excellence qui lui est reconnu dans plusieurs domaines.

Voir pour ce souhait les réserves et propositions de l'association Espaces exprimées ci-dessus au paragraphe « densification et environnement : pôle unique et multipolarité ».

4) – Le souhait de prendre en compte les expériences d'aménagement d'autres territoires et d'anticiper les évolutions, par une vision large et prospective.

L'association Espaces se joint à ce souhait collectif.

5) – Le souhait d'une gouvernance de grande qualité

Espaces souscrit aux 2 propositions émises (page 8 du dossier général), à savoir :

- préparer dès la phase de révision du SDRIF des outils d'évaluations, indicateurs, etc.
- mettre en place un comité de suivi du SDRIF

L'association Espaces propose que :

- le C2D92 soit membre de ce comité,
- le comité travaille également par sous-commissions autour des thèmes (ex : logements, emplois de proximité, environnement, écologie, etc.) ou des territoires, par souci d'efficacité.

A ces cinq souhaits exprimés dans la synthèse élaborée par M.BOURGES, Espaces propose d'en rajouter deux.

6) – Le souhait d'une meilleure prise en compte de la dimension naturelle du département des Hauts-de-Seine et de chaque territoire.

Espaces soutient la proposition du département d'inscrire le concept de parc naturel urbain (qui fait l'objet d'un projet de loi) dans le SDRIF, et d'envisager son extension.

De même l'association, qui a participé à la concertation autour du projet de Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges, se félicite du projet de promenade continue le long du fleuve.

Cependant, Espaces souhaite que la dimension naturelle et écologique de ces grands espaces soit prise en compte, et pas seulement leurs qualités paysagères.

La Seine, les rus affluents, les espaces boisés, les espaces verts, les jardins sont autant d'espaces naturels à protéger pour leurs qualités écologiques, garantes de la biodiversité indispensable à la vie humaine.

Ainsi, l'association souhaite que le SDRIF préconise :

- **la protection de la Seine, de ses affluents – rivières et rus - et des milieux humides associés (berges, îles, bras, étangs, mares) en tant que milieux naturels spécifiques** ainsi que pour la qualité de la ressource en eau et sa rétention sur site, ressource limitée en quantité et en qualité. La Directive cadre européenne sur l'eau impose à l'Ile-de-France d'atteindre le bon potentiel écologique pour la Seine à l'horizon 2015, ce qui implique de prendre un certain nombre de mesures visant à la **reconquête des milieux humides et à la désartificialisation des cours d'eau**. Les Hauts-de-Seine sont riches d'un linéaire important de berges à reconquérir en tant que milieu aquatique contribuant à la qualité des eaux et à la régulation des flux.
- **Une démarche de protection et de récréation/réouverture des rus urbains** (à l'image de la Bièvre) : ru de Marivel, d'Arthelon, de Vaucresson, de Vanves, pour ne citer que les rus du Val de Seine.
- **la préservation, la restauration et la reconquête des espaces naturels et de leurs écosystèmes.**

Pour cela, Espaces propose que :

- **l'effort de lutte contre la morcellisation des espaces naturels inscrit dans le SDRIF précédent soit renforcé**, et que leur mise en liaison, à l'image du Parcours des coteaux et des parcs mis en œuvre dans le cadre des Espaces naturels sensibles, soit recherchée en priorité, afin de restaurer les corridors écologiques nécessaires aux écosystèmes. L'accent pourra être mis en particulier sur les liaisons fleuve/berges/espaces naturels, richesse potentielle du département, qui seules permettent à toute une faune et une flore de survivre,
- **le SDRIF préconise la conservation ou la restauration d'une surface minimum de friches ou zones naturelles libres de tout usage** y compris du piétinement du public et bénéficiant d'une gestion écologique différenciée afin de constituer des zones de refuge pour la faune et des réservoirs de biodiversité.

7) – Souhais pour le territoire du Val de Seine

Ces propositions de préconisations sont applicables en particulier au territoire d'intervention de l'association Espaces, à savoir le Val de Seine, qui bénéficie d'un patrimoine naturel encore important mais fortement fragilisé par la reconversion des friches issues de l'arrêt des activités de Renault en zones d'activité. Ces friches, recolonisées depuis plus de dix ans par la nature contribuent fortement à la richesse du patrimoine floristique et faunistique du territoire.

Espaces souhaiterait que le SDRIF innove sur ce plan en préconisant :

- **la création d'un Parc Naturel Urbain des coteaux et du Val de Seine** en prolongement du PNU des Gallicourts, qui permettrait de mettre en liaison les différents espaces naturels et de favoriser ainsi le fonctionnement du corridor écologique,
- **la conservation en zones naturelles libres de tout usage des espaces naturels existants en Val de Seine** pour leur rôle écologique, et plus particulièrement les espaces liés au fleuve, interface entre les milieux terrestres et aquatiques,
- **la reconquête écologique des terrains libres par désimperméabilisation et renaturation,**
- **la protection et la réouverture des rus** qui ont formé les différentes vallées du Val de Seine (Marivel, Arthelon, Vaucresson, Vanves) jusqu'à la Seine. Ces réouvertures cumuleraient de nombreux avantages :
 - . l'économie substantielle réalisée par l'allègement des volumes d'eaux sales transportées et traitées grâce à la séparation des eaux claires des rus et des eaux usées, et la réduction des risques de débordement des eaux lors de fortes précipitations pour la même raison,
 - . la restauration d'une ressource en eau, gratuite, pour différents usages dont l'alimentation des bassins et jets des Domaines nationaux, forte

demande exprimée par le Service des Fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud en particulier pour le ru de Vaucresson eu Domaine national de Saint-Cloud.

- la récréation de milieux humides indispensables à la biodiversité, et qui peuvent servir de bassin d'expansion amont des crues, préservant en cela les zones aval,

- le potentiel de dynamisation de la vie locale autour des rus qui ont façonné le territoire des populations concernés qui peuvent devenir des espaces publics de qualité et contribuer à la nécessaire sensibilisation à la fragilité de la ressource en eau, en quantité comme en qualité.

Par ailleurs, l'objectif, souhaité plus haut, de maintien et développement du tissu urbain en favorisant les emplois de proximité et les logements correspondants concerne directement le Val de Seine qui se vide progressivement de toutes ses structures de services de proximité.

L'association Espaces propose que le SDRIF préconise :

- des mesures d'encouragement pour **la restauration d'un tissu de PME, et notamment des Très Petites Entreprises, activités artisanales et commerciales de proximité pour contrecarrer ce déséquilibre**, et pour le développement de logements bon marché pour les actifs concernés, à revenus moyens ou faibles,
- **d'intégrer l'insertion par l'emploi des personnes en difficulté dans le schéma**
- **de tendre, pour chaque opération d'aménagement, vers l'équilibre de la mixité sociale**, tant pour l'habitat que pour l'activité, **à l'échelle du bassin de vie élargi**
- **d'augmenter le nombre de logements très sociaux** en direction des personnes en difficulté, en lien avec des structures d'accompagnement social, y compris des structures adaptées (Maisons relais, CHR...).